



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 17/03/2022  
Reçu en préfecture le 17/03/2022  
Affiché le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20220314-D\_2022\_2\_8-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2022\_2\_8

L' an deux mille vingt deux, le lundi 14 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 04 Mars 2022

Présents : 26

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Convention annuelle  
d'objectifs et de moyens «  
Ardèche, Terre de Dolmens »  
Année 2022**

**Pouvoirs** :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc  
Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël  
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Lionnel ROBERT

Mme Delphine FEUILLADE, Vice-présidente en charge de la culture expose :

Le projet autour de « chemins et dolmens », et qui s'appuyait sur une convention arrivant à son terme, s'apprête à évoluer. En effet, le modèle qui prévalait jusqu'à présent et qui s'articulait essentiellement autour de la création puis la valorisation de chemins de découverte du patrimoine dolménique, avait besoin d'être réévalué. Non pas que le projet en lui-même ne soit pas convaincant mais parce qu'une étude plus fine des potentialités permises par cette richesse dolménique a laissé entrevoir de nouveaux possibles et qui sont complémentaires avec l'existant. Notamment en élargissant les domaines d'interventions (patrimoine rural, pierre sèche, etc.), en impliquant toutes les communes et pas seulement celles qui disposent de sentiers de découverte, en prenant appui sur les conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle pour étendre les possibilités de médiation en direction de toute la population. Il s'agira désormais de mettre en œuvre un panel de projets et d'initiatives visant à promouvoir et transmettre ce patrimoine. En prenant appui sur ce qui a déjà été fait et qui donne satisfaction.

**Après avoir parcouru les éléments fournis au travers du document de présentation et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à la majorité (1 Abstention : Gérard GSEGNER) approuve la signature d'une nouvelle convention pour une durée d'un an et autorise le Président à signer les documents qui s'y rapportent.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 1

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220314-D\_2022\_2\_8-DE



Emis le 14/03/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le